



COMMUNE DE MESSEIN
Demande de prêt de matériel
aux associations et aux habitants de Messein

(Formulaire à déposer à la mairie au plus tard 15 jours avant la manifestation envisagée)

Partie à compléter par le demandeur

Nom du demandeur _____ ☎

Adresse : _____

Demande le prêt de matériel ci-dessous :

MATÉRIEL	QUANTITÉ DISPONIBLE	QUANTITÉ DEMANDÉE
Table(s) (220cm x 70 cm)	20	
Banc(s)	34	
Barrière(s) Vauban	40	
Grille(s) caddie(s)	12	
Autre(s)		

à titre personnel ou pour le compte d'une association : _____

Motif de la demande : _____

Date de manifestation : _____

Lieu de dépôt du matériel : _____

Condition de prêt :

- Le matériel est empruntable uniquement par les associations et les particuliers de la commune de Messein,
- Le matériel ne devra pas quitter le territoire communal et devra être restitué dans son état initial,
- En cas de dégradation du matériel, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune, sur présentation de la facture, le prix de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé,
- En cas de non restitution du matériel prêté (perte ou vol), le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune la valeur de remplacement de ce matériel.

Date et signature :

Décision de la commune

Formulaire déposé en mairie le :

____/____/____

Le matériel est-il disponible
au moment de la demande ?

OUI NON

Commentaire :

Décision de M. le Maire

ACCORD REFUS

Commentaire :
